

<b>DÉPARTEMENT DE                  HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement                  de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS                  DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE                  COMMUNAUTÉ DE COMMUNES                  USSES ET RHÔNE</b>  <b>Séance du 14 mai 2019</b>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37                  Titulaires présents : 27                  Suppléant présent : 1                  Absents : 3                  Pouvoirs : 6                  Votants : 34                  Pour : 34                  Contre : 0                  Nul : 0                  Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 88/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le quatorze mai à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 7 Mai 2019</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Christine VIONNET.                  Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants :</b> Sylviane STOLL.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL ; Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Alain CHAMOSSET, Alain CAMP donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Absents :</b> Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PASCAL.</p> <p>Monsieur Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.</p>

**OBJET : FINANCES – Approbation du projet de réhabilitation du bâtiment de la base nautique à Seyssel – Subvention Contrat de Ruralité – FSIL.**

Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment ses articles 4-1-4, 5-3 et 6-3-3,  
 Vu la délibération n°CC 58/2017 du 14 mars 2017 portant validation du contrat de ruralité signé avec la Préfecture de Haute-Savoie,  
 Vu la délibération n°CC 26/2019 du 12 mars 2019 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs 2019 dans le cadre du contrat de ruralité,  
 Vu la délibération n°CC 88/2019 du 14 mai 2019 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs 2019 dans le cadre du contrat de ruralité,  
 Vu la convention d'objectifs 2019 dans le cadre du contrat de ruralité.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de promotion et de développement touristique, ainsi que sur la gestion et le développement de la base nautique de Seyssel.  
 Considérant qu'il convient, pour assurer l'attractivité et le développement de la base nautique de Seyssel, de se doter d'un bâtiment d'accueil et de stockage de matériel d'activités nautiques.

Considérant que la CC Usse et Rhône a signé avec l'État un Contrat de ruralité et que celui-ci prévoit, dans la convention d'objectifs 2019, un soutien financier de 180 000 €, dans le cadre du Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Le Président rappelle que le projet de requalification du bâtiment de stockage est prévu dans le cadre du développement touristique et que l'objectif est de doter ce bâtiment de structures d'accueil du public, ainsi que de réaménager les espaces de stockage de matériel pour promouvoir diverses activités nautiques.

Il rappelle que le projet s'inscrit dans le cadre de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé avec la Compagnie Nationale du Rhône.

Le Président présente le plan de financement sommaire :

Estimation des coûts HT en €	
Maîtrise d'œuvre	82 000 €
Topographie	4 000 €
Études géotechniques	2 500 €
SPS – CT	2 500 €
Études préalables	5 000 €
<b>Total maîtrise d'œuvre – Études</b>	<b>96 000 €</b>
Estimation des dépenses de constructions (gros œuvre, charpente, couverture et bardage, menuiseries, cloisons, peintures, finitions, électricité, plomberie)	704 000 €
<b>Total coûts de construction</b>	<b>704 000 €</b>
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>800 000 €</b>
Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (CAR)	350 000 €
Subvention État – Contrat de ruralité	180 000 €
Subvention Département de l'Ain	100 000 €
Autofinancement CC Usse et Rhône	170 000 €
<b>Montant total des recettes</b>	<b>800 000 €</b>

Le Président précise que le coût total de 800 000 € bénéficie d'une subvention de 180 000 € de l'État, au titre du Contrat de Ruralité, soit 22,5 % du montant total.

Il propose au Conseil communautaire d'adopter le plan de financement et de demander une participation financière à l'État, au titre du FSIL.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le projet de requalification du bâtiment de stockage de la base nautique.

**APPROUVE** le plan de financement du projet.

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie une participation financière de 180 000 € au titre du Contrat de ruralité (FSIL) signé avec la CC Usse et Rhône.

**IMPUTE** ce projet au budget principal de la CC Usse et Rhône, en investissement, compte 2313.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*